

LE SITE LAMEDIATION.ORG

Categories: [Commande, livraison](#), [Les conseils](#)

Tags: [Conseils](#), [Enquête](#)



Ce site a envoyé une lettre étonnante à l'un de nos adhérents. Il intervient pour rappeler une obligation légale. La nature du courrier nous a amené à effectuer des recherches que vous trouverez ci-dessous.



Nous publions en préambule le courrier reçu :

[La lettre de la médiation nationale](#)

L'analyse de ce document permet de constater la présence d'un logo très proche du logo de notre Marianne officielle avec l'utilisation de nos couleurs nationales. Nous publions la page de Google

avec cette recherche :

<https://bit.ly/2uhHYme>

Il est à noter qu'en dessous il est indiqué MEDIATION NATIONALE DE LA CONSOMMATION

Nous avons aussi relevé sur ce courrier l'absence de toute mention légale à l'exception d'un numéro de téléphone et d'une adresse.

Le contenu est très menaçant. Il est rappelé les sanctions prévues par un article du Code de la Consommation avec les sanctions prévues.

Ce courrier a de quoi impressionner.

Le site internet :

Il a été créé le 18/12/2019. Nous publions le whois anonyme :

<http://whois.domaintools.com/lamediation.org>

Nos recherches :

Nous publions ci-dessous les mentions légales du site :

<La page mentions légales du site lamediation.org>

Le siret indiqué correspond bien au nom cité sur le site. Il s'agit de la société PGV créée le 06/12/2019. Nous publions sa fiche d'identité :

<https://www.societe.com/societe/pgv-879569069.html>

Les informations :

Le site architectes.org met en garde le 7 janvier 2020 les architectes sur les courriers reçus. Nous publions cette page :

<https://www.architectes.org/actualites/ne-repondez-pas-au-courrier-de-la-mediation-nationale-d-e-la-consommation>

Les deux avis communiquées ci-dessous confirment l'activité :

<https://arnaque-telephone.com/0184710083.html>

Nous vous déconseillons de donner suite à tout courrier émis par cette société.

Nous ne pouvons pas intervenir pour les professionnels. Notre rôle est d'informer et de défendre les consommateurs particuliers. Toutefois, les méthodes utilisées peuvent être regarder sous l'angle de

pratiques commerciales agressives.

Vous pouvez soutenir notre action en devenant adhérent de l' association.

Le prix de l'adhésion est de 47 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle dont vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

[Le numéro 152 de la revue Antipac](#)

L'apparition de l'ADC France :

[La revue Antipac n° 149](#)

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

<http://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/>

Vous pouvez aussi la régler par chèque à l'ordre d'ADC France. Il est à joindre avec les documents que vous nous enverrez.

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.

